

Règlement du Jeu-Concours Salon des meilleurs Masters MS et MBA 2021

Simplifié sous le nom « **Concours Salon Eduniversal 2021 – Shooting Photo** »

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé ni par Facebook, ni par Instagram, ni par Tweeter,, ni par LinkedIn. Les informations que vous communiquez sont fournies à EDUNIVERSAL SA et non à Facebook, Instagram, Tweeter ou LinkedIn. En participant, l'utilisateur valide une décharge complète de Facebook, Instagram, Tweeter et LinkedIn. Facebook, Instagram, Tweeter et LinkedIn ne peuvent être tenus responsables en cas de problème.

Article 1 – Modèle organisationnel

La société, EDUNIVERSAL SA., immatriculée au RCS le 16-12-1994, Nanterre B 399 207 729, ayant son siège social au 19 boulevard des Nations Unies, 92190 Meudon, organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, du 23 Février 2021 au 6 Mars 2021 inclus, ayant pour nom « Concours Salon 2021 ».

Article 2 – Conditions participatives

La participation à ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat est permise à toute personne physique majeure, de toute nationalité, s'étant inscrite (gratuitement) pour participer au Salon Virtuel Eduniversal des meilleurs Masters, MS et MBA du 6 Mars 2021.

Les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu-concours et/ou à sa réalisation sont exclues.

La participation est strictement nominative et personnelle.

La participation impose de détenir une connexion Internet, une adresse email valide et de s'inscrire au Salon (profil Visiteur) virtuel Eduniversal des meilleurs Masters MS et MBA, se déroulant le 6 Mars 2021, en ligne, dans le respect des conditions générales imposées par ce site Internet.

Article 3 – Modèle participatif

Le jeu-concours sera accessible uniquement par Internet sur la page d'inscription au Salon virtuel Eduniversal des meilleurs Masters MS et MBA : <https://salon-masters.com/inscription-salon-masters.php>, sur la page Instagram Eduniversal : <https://www.instagram.com/eduniversaleea/> et sur la page Facebook Eduniversal : <https://www.facebook.com/EduniversalBooking> du mardi 23 février 2021 à 10h (UTC +01:00) au samedi 6 mars 2021 à 18h59 (UTC +01:00).

Afin de participer au jeu-concours, le participant devra remplir les conditions suivantes :

- Si le participant joue depuis le site du Salon : <https://salon-masters.com/inscription-salon-masters.php>,
 - S'inscrire au Salon Eduniversal du 6 Mars
 - Participer au Salon du 6 mars pour venir se renseigner sur les Masters

NOTA BENE 1 : Jouer via ce canal double les chances d'être tiré au sort.

- Si le participant joue depuis la page Instagram Eduniversal <https://www.instagram.com/eduniversaleea/>
 - Aimer la page @eduniversaleea
 - Identifier des amis.

- Si le participant joue depuis la page Facebook Eduniversal <https://www.facebook.com/EduniversalBooking>
 - Aimer la page <https://www.facebook.com/EduniversalBooking>
 - Identifier des amis.

NOTA BENE 2 : Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, **avoir une chance supplémentaire** d'être tirés au sort, en participant, une seule fois, sur la page Instagram Eduniversal **et** sur la page Facebook.

Article 4 - Prix

Le jeu est doté des prix suivants :

150 Shootings Photo pro à réaliser en région parisienne uniquement (valeur 2250€).

Article 5 – Révélation du gagnant

Les gagnants se verront informés par EDUNIVERSAL du résultat **du tirage au sort** par message privé Email et SMS **le Mardi 9 Mars 2021**.

Les gagnants seront également annoncés par un commentaire sur la publication du concours sur la page Eduniversal Instagram, la page Facebook et le site www.meilleurs-masters.com

Le gagnant qui ne se manifeste pas dans un délai de quatre jours calendaires (décompte fait à partir de la confirmation de son gain), perdra son prix.

Article 6 – Remise du prix

La remise du prix se fera par envoi email à l'adresse email indiquée par les gagnants du jeu concours lors de leur inscription au salon ou celle indiquée sur leur compte Facebook et Instagram.

Article 7 - Droit à l'image

En acceptant son prix, chaque gagnant autorise la société EDUNIVERSAL à utiliser son nom, prénom, adresse postale ou internet pour toute action promotionnelle liée à ce jeu. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que le prix gagné. Cette clause est valable pour une durée maximale de deux années.

Chaque gagnant autorise également EDUNIVERSAL, de façon totale ou partielle, ensemble ou séparément, toute photographie et vidéo les concernant, pouvant être effectuée et liée au présent jeu, à titre de publication, et l'intégration de ces photographies et vidéos, dans tout projet relatif à la société EDUNIVERSAL. Cette autorisation couvre les droits directs et indirects nécessaires à ces opérations, permettant l'utilisation de tous moyens à ce titre, ceci incluant tout moyen d'émission et tout média (électronique ou non, et incluant DVD, CDs, magazines, posters, etc.) à diffusion privée ou publique.

Cette autorisation concerne les droits de reproduction, de communication, de vente et/ou de location à usage privé, public ou domestique, par tous moyens, média, formats et procédés connus ou inconnus à cette date sans avoir à obtenir un droit d'exploitation.

Article 8 - Charte de bonne conduite et responsabilité des participants

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. A ce titre, chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier les dispositifs du jeu proposés ;
- Ne pas utiliser plusieurs profils Instagram, Facebook, LinkedIn, Tweeter, ni plusieurs inscriptions au Salon pour une même personne physique ;
- Ne pas participer à partir du compte électronique ou profil Instagram, Facebook, LinkedIn, Tweeter d'un autre participant ;

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu et de la dotation qui, le cas échéant, pouvait lui être attribuée.

Article 9 – Clause en cas de litiges et attribution de responsabilités

Le jeu étant accessible sur le site d'inscription au Salon mais aussi sur les plateformes Instagram, Facebook, LinkedIn, Tweeter, en aucun cas Facebook, Instagram, LinkedIn et Tweeter, ne seront tenus responsables en cas de litige lié au jeu-concours. Facebook, Instagram, LinkedIn et Tweeter n'organisent pas et ne parrainent pas non plus ce jeu-concours.

Les données personnelles qui pourront être récupérées via ce jeu sont destinées à la société EDUNIVERSAL.

Participer à ce jeu signifie accepter en toutes ses dispositions ce règlement. Dans le cas où une ou plusieurs dispositions de ce règlement seraient frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres dispositions non visées ne sauraient être concernées.

La société EDUNIVERSAL sera souveraine pour statuer sur tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Aucune demande effectuée via téléphone ou par écrit, relative aux questions d'interprétation ou d'application de ce règlement ne se verra traiter. Si une contestation souhaite être déposée, un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception sera la seule et unique voie de communication admise. Ce courrier devra être envoyé dans un délai maximal d'un mois calendaire après l'annonce des gagnants.

La société EDUNIVERSAL dispose de l'entier droit de réduire ou augmenter la durée de ce jeu, tout comme de le modifier ou de l'annuler. A ce titre, aucune responsabilité ne peut être lui être imputée.

S'il est porté à la connaissance de la société EDUNIVERSAL que des fraudes ont été commises, peu importe leur nature, la participation des fraudeurs à ce jeu peut être annulée. Ces fraudeurs pourront aussi être poursuivis devant les juridictions compétentes.

Article 10 – Charge de la Preuve

La société EDUNIVERSAL voit reconnaître la force probante des éléments liés au jeu qu'elle récoltera, face à l'intégralité des litiges dont ceux liés aux problématiques de connexion et de traitement informatique.

Article 11 - Attribution de compétence

La réglementation française relative aux jeux et concours s'applique à tous les participants de ce jeu. La résolution amiable des litiges sera privilégiée mais en cas de non-aboutissement, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

Article 12 – Règles liées à l'Informatique et aux Libertés

Les informations nominatives récupérées par la mise en place de ce jeu sont traitées en totale conformité avec la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, sous le visa de l'article

27 de cette loi, bénéficient d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société EDUNIVERSAL.

Article 13 – Propriété intellectuelle, littéraire et artistique

Les éléments reproduits sur les sites Internet du Groupe EDUNIVERSAL, le compte Instagram Eduniversal : <https://www.instagram.com/eduniversaleea/> et sur la page Facebook Eduniversal : <https://www.facebook.com/EduniversalBooking> à savoir photographies, visuels, textes, dessins et images, qui sont la propriété exclusive de EDUNIVERSAL, et de leur propriétaire, sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et le droit des brevets.

Toute représentation, reproduction et/ou diffusion de tout ou partie de ces éléments, sans autorisation écrite préalable, sont strictement interdites et exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

Article 14 – Encadrement du dépôt légal

Le présent règlement du concours est consultable sur la page internet du salon EDUNIVERSAL :

<https://www.salon-masters.com/>

Ce règlement peut être l'objet de modification à tout moment par la société EDUNIVERSAL. Ces modifications peuvent être faites via avenant mis en ligne sur le site Internet. Cet avenant sera alors applicable dès sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu. Si un participant souhaite refuser les modifications intervenues, sa participation au jeu est aussitôt annulée.

Si demande en est formulée, le règlement intégral peut être communiqué gratuitement à toute personne émettrice de la demande à la société EDUNIVERSAL, pendant la durée du jeu. Il convient alors de mentionner ses nom, prénom(s) et adresse (postale et Internet), à l'adresse suivante : Concours « Salon des Masters 2021 », Eduniversal SA, 19 boulevard des Nations Unies 92190 Meudon.